



Education civique et harcèlement scolaire

Circonscription de Roubaix Wasquehal

Janvier 2015 - FR

EDUCATION NATIONALE

HARCELEMENT

**Ya-t-il une prise en compte
institutionnelle?**



LES TEXTES

Textes de référence

- **Décret du 11 juillet 2006**

Socle Commun des connaissances et des compétences

- **BO n°1 du 05 janvier 2012**

Instruction civique et morale (ICM)

- **Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**

Lutte contre toutes les formes de harcèlement = priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire.

- **Circulaire 2013-100 du 13 août 2013**

Prévention et lutte contre le harcèlement à l'école

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72680

BO n°1 du 05 janvier 2012 - ICM

Objectifs de l'instruction civique et morale au cycle 3

- ...mettre en place un véritable **parcours civique** de l'élève, constitué de **valeurs**, de **savoirs**, de **pratiques** et de **comportements** dont le but est de... **refuser la violence**.
- L'École transmet les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, **refus de toutes les discriminations**...
- Le socle commun intègre cette mission fondamentale...
- **L'analyse de situations concrètes** présentant un dilemme permettra de faire évoluer le jugement moral.

BO n°1 du 05 janvier 2012 - ICM

Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
<p>Principales règles de politesse et de civilité, respect d'autrui</p> <p>Contraintes de la vie collective : liens entre liberté personnelle et contraintes de la vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place et respecter des règles de vie à l'école et en dehors de l'école.- Coopérer avec ses camarades à un projet, en respectant des règles précises.- Travailler en groupe, justifier un point de vue.	<p>Principales règles de politesse et de civilité, respect d'autrui</p> <p>Contraintes de la vie collective : liens entre liberté personnelle et contraintes de la vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none">- Réfléchir aux problèmes concrets posés par la vie en collectivité :<ul style="list-style-type: none">. politesse envers ses pairs et les adultes ;. utilisation de différents registres de langue ;. nécessité d'élaborer un règlement de classe et d'école.- Respecter les règles de la vie collective, entre autres dans les pratiques sportives.	<p>Principales règles de politesse et de civilité, respect d'autrui</p> <p>Contraintes de la vie collective : liens entre liberté personnelle et contraintes de la vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none">- Respecter ses pairs et les adultes, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons.- Identifier une situation de maltraitance (harcèlement...) ; être capable d'alerter un adulte en tant que victime ou témoin.

BO n°1 du 05 janvier 2012 - ICM

Règles de sécurité

Interdiction des jeux dangereux

- Respecter les principales règles de sécurité de la vie quotidienne.
- Connaître les objets, les matériels familiers et leurs conditions d'usage (école, maison) pour éviter traumatisme, saignement, brûlure, asphyxie, intoxication.
- Utiliser les moyens de protection mis à disposition.

Règles de sécurité

Interdiction des jeux dangereux

- Savoir adapter sa conduite face à des situations spécifiques pour se protéger et préserver les autres.
- Savoir lire et respecter les informations, les pictogrammes de danger figurant sur les objets, les matériels, les produits ménagers, les médicaments...
- Prendre conscience de la nécessité de s'interdire toute violence, verbale comme physique, notamment dans la cour de l'école.

Règles de sécurité

Interdiction des jeux dangereux

- Savoir en quoi des comportements sont bénéfiques ou nocifs pour sa santé et celle des autres.
- Mémoriser les pictogrammes les plus fréquents figurant sur les objets, les matériels, les produits ménagers, les médicaments...
- Identifier les « jeux dangereux » et connaître leurs conséquences.
- Savoir si une activité, un jeu ou un geste de la vie courante présente un danger vital.

BO n°1 du 05 janvier 2012 - ICM

Responsabilité de ses actes ou de son comportement

Interdiction d'atteinte à la personne d'autrui

Respect des valeurs partagées

- Savoir que chacun est responsable de ses actes et de son comportement et qu'il peut encourir une sanction.

Responsabilité de ses actes ou de son comportement

Interdiction d'atteinte à la personne d'autrui

Respect des valeurs partagées

- Identifier des situations dans lesquelles la liberté n'est pas respectée.
- Identifier des situations dans lesquelles l'égalité n'est pas respectée.

Responsabilité de ses actes ou de son comportement

Interdiction d'atteinte à la personne d'autrui

Respect des valeurs partagées

- Identifier des situations de discrimination contraires aux valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité).

BO n°1 du 05 janvier 2012 - ICM

Refus des discriminations de toute nature

- Identifier quelques droits des enfants et pouvoir les illustrer par des exemples :
 - . être égaux en droits (filles, garçons, quelle que soit leur origine ou celle de leurs parents) ;
 - . pouvoir vivre en famille ;
 - . avoir une identité : un nom, un prénom, une nationalité ;
 - . être correctement nourri et soigné.
- Connaître la définition de *discrimination* : « le fait de traiter différemment une personne ou un groupe en raison de son origine, de sa nationalité, de sa race, de son sexe, de sa religion, d'un handicap... ».
- Connaître la définition de *discriminer* : « empêcher quelqu'un d'avoir les mêmes droits que les autres ».
- Reconnaître une situation de discrimination.

Refus des discriminations de toute nature

- Identifier quelques droits des enfants, en retenir quelques-uns :
 - . droit à l'éducation et aux loisirs ;
 - . droit à la protection contre toutes les formes de violence ;
 - . droit à l'expression et à l'écoute sur les questions qui les concernent ;
 - . droit à ne pas être exploité ;
 - . droit à une justice adaptée à leur âge ;
 - . droit, en temps de guerre, à être protégé et à ne pas devenir soldat.
- Connaître le rôle du Défenseur des droits.
- Connaître le rôle de l'Unicef (Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance).

- Citer et illustrer quelques cas simples de discriminations : l'âge, l'origine, l'apparence physique, le sexe, le handicap, la situation de famille, le patronyme.

Refus des discriminations de toute nature

- Identifier quelques droits fondamentaux de l'homme et en débattre : droit de vote, droit de réunion, droit de se déplacer, droit au travail, droit à la santé, droit de grève...
 - Savoir que l'on peut avoir recours au Défenseur des droits si on est victime de discrimination.
 - Citer et illustrer quelques cas concrets de discriminations en fonction des opinions politiques, des opinions religieuses, de l'appartenance à un groupe humain particulier (nation, région, ethnologie...).

Circulaire 2013-100 du 13 août 2013

Prévention et lutte contre le harcèlement à l'école

1 - Prévenir le harcèlement et lutter contre toutes ses formes

- 1.1 Savoir définir et reconnaître une situation de harcèlement entre élèves
- 1.2 Mettre en œuvre un programme d'actions

2 - Améliorer la formation des personnels

→ mieux prévenir, mieux repérer les situations de harcèlement et agir face aux situations.

3 - Mieux impliquer les élèves et les parents dans la prévention et la lutte contre le harcèlement

4 - Accompagner les écoles et les établissements